

lection au glorieux et puissant défenseur du Saint Siège. Charlemagne est bientôt à Rome. L'humble et pieux pontife veut se justifier devant ce prince des accusations portées contre lui. Il assemble les Evêques, les seigneurs Francs et Romains dans la basilique de Saint Pierre. Le roi prend la parole et expose le motif de la réunion ; mais tous les Evêques s'écrient : Il ne nous appartient pas de juger le Vicaire de Jésus-Christ ; c'est lui qui est notre juge ; il n'est jugé par personne : qu'il se juge lui-même.— Le Pape jure solennellement qu'il est innocent, et le roi, le clergé et le peuple entonnent le *Te Deum*. On sait que ce fait a été immortalisé par un des chefs-d'œuvre de Raphaël.

Le Vicaire du Christ sentait qu'il avait une reconnaissance à exprimer au défenseur de son autorité. Le jour de Noël l'an 800, Charlemagne s'étant rendu à St. Pierre pour la messe solennelle, le Pape s'avance près de lui, et lui mettant la couronne sur la tête, il le proclame Empereur des Romains. Charlemagne comprenait l'esprit de cette nouvelle institution, lorsqu'il s'intitulait : *Carolus, gratia Dei, Rex regni Francorum rector et devotus sanctæ ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus apostolicæ sædès*. Le pouvoir temporel indépendant dans sa sphère, mais défenseur du pouvoir spirituel ; tel était le système social inauguré par l'acte que je viens de rappeler. L'œuvre de Léon III et de Charlemagne a été détruite ; personne n'en peut contester la grandeur, ni en méconnaître l'efficacité pour le bien de la société.

Les Papes qui succédèrent à Léon III pendant toute la durée du 9<sup>e</sup> siècle maintinrent avec zèle les principes de la foi et de la morale, continuèrent l'œuvre de la civilisation de l'Europe et la conversion des peuples encore infidèles, et donnèrent l'exemple de hautes vertus. Nicolas I eut un règne si glorieux qu'il a été surnommé le Grand. Lui et son successeur, Adrien II, sont célèbres par l'énergie avec laquelle ils défendirent contre le roi Lothaire l'indissolubilité et la sainteté du mariage et la pureté de la famille. Si, a dit à ce sujet le comte de Maistre, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes auraient fini par établir le divorce et la polygamie, et ce désordre se répétant jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement. C'est un service immense que les Papes ont rendu à la société par l'inflexibilité de leurs principes et la menace des censures ecclésiastiques.